



Le + syndical

La Lettre de la SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Site web : www.fieci-cgc.org/cgcfi / mail : cgcgfi@free.fr
bureau syndical : 6 bd du Général Leclerc 92115 CLICHY

Numéro 149 – 31 janvier 2012

* rappels :

les moyens d'expression des syndicats dans l'UES Gfi(Gfi Informatique+ Gfi Progiciels + Gfi IP + Némausic) sont régis par l'accord d'entreprise signé en **2001** par la **CFE-CGC**, la CFDT et la CGT.

Il prévoit que la direction distribue via l'enveloppe contenant le bulletin de paie, donc chaque mois, et pour chaque syndicat qui le souhaite, un document d'informations syndicales sous format A4 recto-verso.

Ce moyen de diffusion se justifie pleinement par le fait que les salariés, très mobiles et éparpillés sur de multiples sites notamment client, sont très difficilement accessibles.

Janvier 2011, la direction dénonce cet accord, au prétexte d'une charge de travail induite qui serait devenue trop importante (en réalité, les tâches matérielles sont effectués par un **ESAT**, structure externe offrant un environnement de travail protégé pour les personnes handicapées qui n'ont pas l'autonomie suffisante pour travailler en milieu ordinaire) et du fait que les nouvelles technologies permettent la **dématérialisation** de la distribution d'informations de toute nature.

Conséquence: légalement, les effets de l'accord perdurent pendant 15 mois, et la dernière diffusion syndicale aura lieu avec la paie de mai 2012.

Parallèlement une négociation est lancée pour élaborer de nouveaux moyens de communication entre les syndicats et les salariés .

31 janvier 2012: la négociation est enlisée, car les propositions de la direction sont ringardes, et dépourvues de la moindre touche « d'innovation » !

Gfi 2012 : dématérialisation tous azimuts !

Qu'on se le dise : le syndrome de la dématérialisation à 100% pourrait bien frapper le Groupe Gfi en 2012 ! Le message est martelé par la direction dans toutes les instances et toutes les réunions : **TOUT doit passer par l'intranet, véritable « guichet unique » pour les démarches des salariés et leur information sur l'actualité de l'entreprise !**

Finis les tracts mensuels des syndicats *, finis les belles cartes de vœux « classiques », finis les courriers personnalisés que la direction **VOUS** « faisait l'honneur » de **VOUS** adresser personnellement, à certains moments clés de l'évolution du Groupe, finis les notes d'information périodiques de la DRH...

TOUT ce que VOUS voulez savoir sur Gfi, sans jamais oser le demander, sera dans l'intranet et dans VOTRE messagerie, sur lesquels vous êtes priés de **VOUS** brancher régulièrement, à défaut de quoi, **VOUS** prendriez peut-être, le risque d'être considérés comme des salariés « indignes » d'accompagner les évolutions du Groupe... De toutes façons **ON** sait bien si **VOUS** vous êtes connectés ou non, à quelle heure et quel jour

Finis le rutilant journal interne bimestriel « Gfi buzz » ré-imprimé depuis septembre 2011, comme dans les années 2000(nostalgie ?), sur 8 pages de beau papier glacé avec force couleurs ? **Il faudra bien !**

Finis les tickets restaurant en plaquettes de 5, et « *last but not least* » : **finis le bon vieux bulletin de paie sous format papier !** Eh oui, lui aussi sera mis en orbite quelque part dans le « Cloud » mais... soyez sans crainte, dans un « **coffre-fort électronique** », en espérant que **VOUS** n'en égarerez pas la combinaison secrète et que d'éventuels malfrats ne réussiront pas à l'ouvrir ...

Et le téléphone, en cas de panne de l'intranet, ou d'orages dans le « Cloud » ? Inutile d'y songer : « *Gaston, ya l'téléfon qui son ...et y a plus jamais person qui répond !* »

Vous l'aurez compris : **la direction mettra TOUT à VOTRE disposition...mais ce sera à VOUS d'aller chercher ce dont VOUS avez besoin !** Et si, d'aventure, **VOUS** ne trouvez pas, c'est que **VOUS** aurez sans doute mal cherché ! **ON** ne manquera pas alors, de **VOUS** le faire comprendre ... Une chose est sûre : **plus rien ne viendra vers VOUS**

Pour la CFE-CGC, une telle mutation ne s'improvise pas !

Elle se construit dans la concertation et son succès impose que **TOUS les salariés soient placés sur un même pied d'égalité, aux plans matériel et logiciel, mais aussi pour l'accès à l'information (STOP aux systèmes de mot de passe en cascade dans l'Intranet pour « cacher » au plus grand nombre les informations pertinentes !)**.

A l'aube de cette année 2012, la direction serait donc bien avisée d'attribuer enfin et à chaque salarié, les mêmes moyens matériel et logiciel performants et puissants, et de lui permettre un accès libre à TOUTE l'information interne disponible dans le Groupe Gfi, sans sélection préalable selon le « bon plaisir » de quelque manager !

L'équipe CFE-CGC

Accord sur le chômage partiel dans la branche SYNTEC : la très grosse bêtise de la CGT et de la CFDT !

Au nom de la sauvegarde de l'emploi(sic), mais surtout afin d'être reconnus comme « responsables », la **CFDT et la CGT**, en quête d'alliances du côté patronal depuis la fameuse loi d'août 2008 (= position commune = **YALTA syndical = volonté d'éradication de la CFE-CGC**, de la CFTC et de **FO au profit du seul binôme CFDT+ CGT**) n'ont pas hésité à signer un accord sur le chômage partiel : du jamais vu dans la branche !

On y découvre la suppression non dite de l'intercontrat avec un salaire de tout temps maintenu à 100%, et son remplacement par du chômage partiel payé...entre 75% et 95% au mieux ...Pour qui ?

Pour les salariés affectés sur les « mauvais contrats », ceux qui prennent ou pourraient prendre fin prématurément : **mais au fait ...ne s'agit-il pas de TOUS les contrats ?**

On y rappelle que la formation doit être encouragée lorsque des périodes de moindre activité surviennent : pas vraiment nouveau ! Le tout sans obligations claires sur le maintien des emplois : un flou au détriment des salariés !

Cerise sur le gâteau : des disparités de traitement font échapper les cadres en forfait jours à ce dispositif...**le meilleur moyen pour prévenir toute réduction de rémunération des dirigeants, eux dont la responsabilité est pourtant totale dans l'affectation des salariés sur les contrats « à risque » ?**

Conclusion : la mutualisation du risque « intercontrat » au niveau global de l'entreprise est ainsi remplacé subrepticement par un système qui le fait porter à 100% sur la tête de quelques salariés désignés par l'employeur !

La CFDT et la CGT ont sacrifié les salariés de la Branche sur l'autel de la compétitivité des entreprises : **quelle grosse, très grosse bêtise !**

La CFE-CGC, la CFTC et FO ont demandé au juge de rejeter cet accord bâclé et d'ordonner la réouverture de véritables négociations !

Interpellée par la **CFE-CGC**, la direction de Gfi a déclaré qu'elle « n'était pas intéressée » par cet accord !

Pour la **CFE-CGC, rien n'est moins sûr** : aujourd'hui peut-être ...mais demain, qui peut l'affirmer ?

Suivez l'actualité de la branche sur le site de notre fédération FIECI CFE-CGC : <http://www.fieci-cgc.org>

AGIRC : déni de démocratie le 31 janvier 2012 !

La **CFE-CGC** dénonce une collusion MEDEF-CFDT qui a permis à CFDT de prendre la tête du conseil d'administration de l'**AGIRC** (régime complémentaire de retraite des cadres fondé en 1947 par la **CFE-CGC** et représentant la part majoritaire de la pension de retraite) alors que la **CFE-CGC** était majoritaire par le vote des salariés ! La CFDT est désormais en position pour démonter de l'intérieur le statut de l'encadrement : fusionner l'AGIRC et l'ARRCO (retraite complémentaire des non-cadres), niveler par le bas les retraites des classes moyennes, mettre sous condition de ressources la pension de réversion de l'AGIRC.

La **CFE-CGC** se battra contre les tentatives qui dépouilleraient de leurs droits, les ressortissants de l'**AGIRC** ! Suivre l'actualité sur <http://www.cfecgc.org>

Et la Santé, alors ? Epilogue, dans une lourde atmosphère de trahison !

Depuis septembre 2011, la **CFE-CGC** tire le signal d'alarme : l'assureur **REUNICA** (l'assureur de la mutuelle) va répercuter sur les cotisations mutuelle, le doublement de la taxe **TSCA** (Taxe sur les Contrats d'Assurance) décidée par le gouvernement pour le 1^{er} janvier 2012.

La **CFE-CGC** a adopté une position claire et constante : **zéro répercussion sur la part de cotisation payée par les salariés et ce, en cohérence avec l'engagement de blocage des taux jusqu'au 1^{er} janvier 2013** (cf appel d'offres de 2010).

La direction devait donc tout faire pour ne pas trahir son engagement : or elle s'est **TOTALEMENT défilée et avec une morgue sidérante !**

Quand il faut payer, Salariés : « venez donner votre obole ! », Quand il faut partager les profits, Salariés : « circulez, il n'y a rien voir ! ». **C'est toujours la même ritournelle, et c'est de pire en pire depuis 2009 notamment !**

L'attitude de la direction (qui refuse de prendre en charge 19€ en moyenne, sur la base salaire 39K€, **soit moins de 1,5€ par salarié et par mois**) **est très révélatrice de son état d'esprit !**

La porte nous a violemment été claquée sur les doigts ...et pourtant ... Savez vous, chers salariés, que lors de l'appel d'offres de 2010, ce sont les représentants des salariés de la commission de suivi, qui se sont montrés les plus responsables dans le « calibrage » des garanties offertes, en ayant toujours à l'esprit une gestion responsable faite d'un compromis entre haut niveau de garanties, et déficit du régime aussi faible que possible .

Pourrait-on en dire autant des représentants de la direction ? NON !

La direction voulait « mordicus » passer la prise en charge des montures de lunettes de 5% du PMSS à 7,5% du PMSS conduisant ainsi automatiquement, à **augmenter le déficit de plus de 3 points !** La commission de suivi (syndicats+ direction) a finalement accepté à **contre cœur et sous forte pression** de la direction, de passer cette garantie à seulement 6% du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Social = 3031€)...

Si nous avions suivi la direction dans ses goûts de luxe (une mutuelle n'est pas là pour financer les montures DIOR de certains(es)), où en serions nous aujourd'hui ?

La direction ne nous a même pas dit merci, de surcroît elle fait payer l'addition aux salariés en augmentant les taux au 1^{er} janvier 2012 : la CFE-CGC saura s'en souvenir ...

Visitez régulièrement notre site :

www.fieci-cgc.org/cgcfi ,

inscrivez vous, et recevez notre newsletter !
Contactez vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale CFE-CGC :

Alina TORTOCHAUT

Délégué Syndical Central UES GFI

06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55

Olivier YERLE (Progiciels) : 06 70 76 38 06

Pierre ROI (IP) : 06 76 72 21 54

Benoît WENK (EST) : 06 61 13 11 93

Alain GUILLOU (Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59

Ghislaine LAGARDE (IDF) : 06 85 16 02 28

François LECLUSE (Rhône-Alpes) :

07 80 02 68 59